15 Aout 1766

~~quinze~~

apres midy

L'an Mil sept Cent soixante Seize ~~treize~~ Au 15 Aout a la Requete de Sieur Claude Bazin Controlleur de la Cancelle [illegible] Demeurant a Paris Rue de Vanne pa[roi]sse St Caracte pour lequel domicille est [illegible] en la Maison de Mr Pierre Charin Procureur au Ch[atele]t de Paris sise Rue 2e paroisse de St Jacques de la Boucherie ~~Dez Hospital~~ J'ay [illegible] huissier a cheval au Ch[atele]t de paris y demeurant Rue [illegible] ~~paroisse Saint Eustache~~

1. Soussigné [illegible] declaré a M. [illegible] medecin demeurant a paris rue des cordelliers pres lecolle de chirurgie en son domicille parlant a une femme qui na voulu dire son nom de ce interpellée

2. au Sr Saint aubin Deintre demeurant a paris susditte rue des cordelliers pres lecolle de chirurgie en son domicille parlant a une femme qui n'a voulu dire son nom de ce interpellée

3. Et a la dame veuve brosse bourgeoise de paris demeurant susditte rue des cordelliers attenant lecolle de chirurgie en son domicille parlant a une femme qui na voulu dire son nom de ce interpellée

Que ledit sieur Bazin [illegible] Comme [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Le [illegible] d'un nommé [illegible] [illegible] [illegible] Leurs Mains [illegible] [illegible] [illegible]

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE C N
25231
ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE
ARC 9 d 49 no 7

Ouvrages Bas, personnelles, lieux et
Logés Autres, ornemens de Morts et Autres
Choses generallement quelconque de quel
les sus-nommés ont et auront esteins
Mains et doivent ou pourront
Dessaisir a la Suite et Requeste de Dlle
Marie Marguerite Chevenier
Veuve du Sieur Jean Michel Raymond de
Pouson demeurante a Ruyes près Verdun, leur
faisant Expresses inhibitions et deffenses de faire
Aucun payement sur poine de
Repayer Autre fois. Et de ce
sus-nommés personnellement de tout ce
Autre ce Dessous Donnés le 16 du
présent mois de Avril lesquelles
Des Causes de la presente opposition
Sans pour Causer Moyens et
Raisons Deduites en temps et lieu
Et j'ai a chacun de ce
sus-nommés Dessous laissé copie
Parlant Audit Ressort Laissé Copie

Duzeynod

Faure

Contrôlé à ... le 17 Avril 1776

R. 6#8

Daval